

Coup-d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **15 (1864)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COUP-D'ŒIL
SUR LES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ JURASSIENNE
D'ÉMULATION,

pendant l'année 1862-1863.

(Présenté à cette Société dans sa séance du 7 octobre 1863.)

Messieurs et chers collègues,

C'est toujours avec un nouveau plaisir que je reparais devant vous pour vous faire l'exposé succinct des matières traitées dans le sein de notre Société, pendant l'année écoulée. La bienveillance que vous m'avez témoignée dans les trois occasions précédentes, m'encourage dans l'accomplissement de cette tâche d'autant plus difficile que, d'année en année, vos travaux acquièrent plus d'importance, et que, par une comparaison bien naturelle, je me reconnais toujours inférieur à mes savants prédécesseurs. Permettez-moi donc de réclamer encore aujourd'hui toute votre indulgence; et si, dans la rédaction de ce rapport, il se glisse quelques erreurs, veuillez plutôt l'attribuer au manque d'expérience nécessaire, qu'à l'absence du désir de faire tout mon possible pour m'acquitter convenablement de la fonction dont vous avez bien voulu m'honorer.

Dans des circonstances comme celle qui nous réunit aujourd'hui, où des citoyens, accourus de toutes les parties du

Jura, viennent se tendre la main de l'amitié, pourquoi faut-il que le chagrin trouble la joie que nous éprouvons à nous revoir? La mort qui se rit de toutes les affections humaines, nous a porté, cette année, un coup bien douloureux. En enlevant d'au milieu de nous M. le pasteur Aug. Krieg, elle n'a pas seulement privé la Société d'un de ses membres les plus actifs, mais encore elle a ravi à la paroisse qui l'avait appelé, un pasteur chrétien, affectueux et zélé, à ses concitoyens un patriote dévoué au bien de sa patrie, et à tous ceux qui ont eu le bonheur de jouir de son intimité, un ami fidèle et éprouvé. Je me plais à rendre ici hommage à la mémoire de notre bien-aimé collègue, et c'est avec un véritable sentiment de joie que je vous rappelle, Messieurs, ces strophes pleines d'un sentiment exquis et de suave poésie qu'il avait coutume de réciter à nos réunions. Plusieurs de ses compositions ont déjà paru dans nos Actes, et l'on a déjà songé à les recueillir en un volume, sous le titre de « *Poésies et souvenirs d'Italie d'Aug. Krieg* » avec toutes celles qui n'auraient pas encore reçu de publicité. C'est à l'initiative de M. le président de notre Société que l'on devra de posséder un recueil dont les frais se couvriront par des souscriptions volontaires.

Une autre perte sensible que nous avons faite, est celle de M. le Dr Conrad Migy, mort à Ste-Croix, canton de Vaud, au printemps de cette année. Le nombreux cortège d'amis qui accompagnèrent sa dépouille mortelle au cimetière de Porrentruy, prouve assez l'affection qu'on lui portait et dont il s'était toujours montré digne.

Il est de mon devoir de vous rappeler que la Société jurassienne d'émulation continue à nouer des relations d'étude et d'amitié avec plusieurs Sociétés savantes, tant en Suisse qu'à l'étranger. Un autre souvenir aussi vous sera cher : c'est par votre entremise que le Jura se trouve plus immédiatement relié à la Société vaudoise d'utilité publique et mis en rapport avec la Société d'agriculture de la Suisse romande. L'action de la Société au-dehors est évidente ; voyons ce qui s'est traité dans ses différentes sections, et pour ne pas m'é-

carter de l'ordre suivi jusqu'ici, je commencerai par la revue des travaux historiques.

Histoire.

Toujours zélé pour tout ce qui se rattache à l'histoire du Jura, M. Quiquerez nous a fourni cette année plusieurs notices fort intéressantes, dont l'une, *sur l'origine des noms de famille dans le pays*, nous montre la manière dont les noms de famille existant encore de nos jours ont été dérivés des professions, des états, des conditions qu'exerçaient ou dans lesquelles se trouvaient leurs ancêtres. Avant le XIV^e siècle, il n'y avait guère que les nobles qui eussent de vrais noms de famille; la classe bourgeoise occupait à cette époque une position très-inférieure vis-à-vis de la noblesse, et les personnes de ce rang n'étaient distinguées que par leur nom de baptême. Comme alors plusieurs individus portaient le même nom, on y ajouta un sobriquet plus ou moins bien sonnante, parfois même très grossier, qui finissait par devenir le vrai nom d'un individu. Cette coutume s'est même perpétuée jusqu'à nos jours, et dans bien des localités les sobriquets ajoutés aux noms d'individus ont tellement prévalu, que ces derniers auraient bien de la peine à se rappeler leur nom véritable. M. Quiquerez cite de nombreux exemples de noms tirés des professions exercées par des particuliers, ainsi que de sobriquets passés à l'état de noms. Il fait encore remarquer que chaque partie du pays a des terminaisons qui lui sont propres et que cela a lieu principalement dans les contrées d'origine celtique, celles où la population s'est maintenue sans interruption depuis les plus anciens temps. En terminant, il fait observer qu'une recherche sur l'origine et l'étymologie des noms de famille de certaines contrées, pourrait peut-être amener des résultats importants se rattachant à l'histoire de la migration des peuples.

Du même auteur, nous avons encore à citer : *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle. Topographie d'une partie du Jura oriental, et en particulier du Jura bernois.* M. Quiquerez

ayant prié la Société de prendre la publication de cet ouvrage sous son patronage, celle-ci s'est adressée au gouvernement pour en obtenir un subside qui a été généreusement accordé. En ce moment, l'ouvrage est encore sous presse, mais il ne peut tarder à paraître. Je n'en ferai donc point le résumé, me contentant de renvoyer à la lecture de cette œuvre importante.

Un autre travail de M. Quiquerez nous donne des renseignements sur « *la charge de maire de Sales à Neuveville.* » J'en extrais ce qui suit : Les seigneurs et les monastères qui possédaient des terres éloignées de leurs sièges, les faisaient administrer par des officiers appelés d'abord *villici*, du mot *villa*, puis *majores*. Ils exerçaient diverses attributions judiciaires, administratives et financières et jouissaient de certains revenus et privilèges. — Le chapitre de Moutier-Grandval avait à la Neuveville un de ces officiers appelé *maire de Sales*, du mot *sala*; ses attributions ont varié selon les temps; le plus ancien acte où ils soient mentionnés, date de 1524. Il assistait aux plaids généraux, administrait la mairie et les terres, percevait les revenus, etc. Sa charge était héréditaire et fief noble. A l'époque des vendanges, il quittait la maison du chapitre (la Sale) pour faire place aux délégués du chapitre. Parmi les maires de Sales, on trouve un Bareillet, à la fin du XV^e siècle, un Petit-Maitre, en 1667, et plus tard des Imer. A la fin du XVIII^e siècle, il s'éleva un différend à l'égard des repas que le maire devait donner lors de la tenue des plaids généraux, l'issue n'en est pas connue.

Citons encore trois travaux de notre infatigable collègue, deux traitent d'antiquités trouvées à Bellelay et transmises par M. Mandelert, et le troisième est un article destiné à l'*Indicateur de Zurich*, qui s'occupe des *anciens fourneaux* dans l'Evêché de Bâle. Le premier de ces travaux, intitulé *Notice sur les antiquités trouvées dans les tourbières de Bellelay*, mentionne des fers à cheval et un rouleau de pièces de monnaie recueillis dans cette localité. Cette découverte offre surtout de l'intérêt parce qu'elle permet, d'après le gisement des objets,

de déterminer approximativement leur âge. Par exemple, les pièces de monnaie, du XV^e siècle, se trouvaient à 2 pieds de profondeur, et le fer à cheval y a été rencontré sur une place à charbon à 20 pieds de profondeur, ce qui indique que cette localité, regardée comme déserte, était habitée bien avant l'âge historique de la contrée et avant notre ère. Elle confirme, en outre, l'opinion qu'un ancien chemin conduisait de Tavannes à Sornetan. Les pièces, au nombre de 20, offrent entr'autres un Galeas Forza de 1466, un Charles VII de 1472, et une monnaie du temps de Louis XI. Cette notice a paru dans le *Jura*.

Le second travail s'occupe encore d'objets découverts à Bellelay et communiqués à M. Quiquerez pour en rendre compte. Ces derniers ne remontent pas, dit-il, à quelques mille ans, comme ceux découverts dans les tourbières, mais quelques-uns semblent indiquer qu'un Jurassien avait probablement servi aux Indes, et qu'à son retour ou à son passage à Tramelan, dont il était peut-être originaire, il a caché ces objets, que l'on a retrouvés à 3 pieds 1/2 sous terre.

Le premier consiste en un cachet en bronze, gravé des deux côtés. Sur une face se trouve gravé profondément un navire de guerre semblable à ceux que l'on voit figurer sur le *Grand Atlas* de Gerard Mercator, imprimé à Amsterdam en 1619. Sur l'autre côté on voit une tête d'homme avec barbe et favoris, et coiffée d'un bonnet dans le genre de celui des Chinois. Il y avait encore une pièce d'argent de la ville de Strasbourg, de l'année 1602, et un cadenas s'ouvrant avec une clef à vis, comme ceux employés durant le premier quart du XVII^e siècle. Cette trouvaille est due à M. Willeumier de la Reussille, qui en a remis le produit à M. Mandelert. Notre collègue a encore communiqué à M. Quiquerez un petit instrument trouvé dans les bois, et qui a dû appartenir à un forestier dans le courant du siècle dernier. Il consiste en un étui en fer recouvert de deux lames de laiton, sur l'une desquelles on a gravé une mesure divisée en pouces de Berne. Chaque bout de l'étui sert ensuite de manche à un couteau et à une fourchette.

La troisième communication, sur *les anciens fourneaux en usage dans l'Evêché*, nous dit que M. Brongnart fait remonter au XVII^e siècle l'usage des poêles en *coquelles* ou *catelles* avec vernis plombifère. Des fragments de catelles que possède M. Quiquerez et dont il montre des photographies faites par son fils, datent du XV^e siècle. Il y en avait au château de Soyhières, détruit en 1499. Des catelles provenant de cette localité et qui existent encore, portent une figure en relief avec salamandre. On voit sur la plupart la Vierge ou un ange tenant les armoiries de l'Evêché; l'une a en outre les armoiries possibles de Blamont, vendu par l'Evêque en 1451. M. Quiquerez entre dans d'autres détails, d'où il résulte que le poêle en question remontait au XV^e siècle au moins.

Dans une communication toute récente, M. Quiquerez nous parle encore de ces coquelles ou carreaux de poêle à vernis plombifère, trouvés dans les décombres du château de Blauenstein, démoli par les Bâlois durant les fêtes de Noël en 1411. Bien que ces dernières aient peu de valeur, elles confirment l'opinion avancée dans le paragraphe précédent.—Par la même occasion, M. Quiquerez nous fait part de sa visite aux ruines de la Bourg. Il a pu constater le fait de la construction successive de plusieurs édifices sur un même emplacement, et il assure que sur le sommet rocheux de la colline où se trouvent ces ruines, il y a eu six ou sept châteaux bâtis isolément et successivement depuis les temps romains jusqu'à la seconde moitié du XV^e siècle; ils occupaient un espace de près de 540 mètres. L'auteur signale quelques châteaux du Jura où il a pu observer ce fait de construction successive, et il indique par des chiffres le nombre des châteaux qu'il a reconnus. Ainsi : Milandre, Pleujouse, Montvouhay, Morimont, Liebstein, Waldeck, Landskron, Blauenstein, Wartenberg, Byrseck, Berenfels, en avaient 2; Ferrette, Falkenstein et le Vorbourg, 3; Reichenstein, 4; La Bourg, 6 ou 7. Plusieurs de ces châteaux sont assis sur l'emplacement de castels ou de vigies romaines.—Il mentionne encore la caverne qu'il a rencontrée dans les rochers qui supportent les ruines de

Blauenstein, et dont il n'a pu mesurer la profondeur, faute de chandelle. Sur le côté gauche de la porte, se trouve profondément gravée dans le roc, la date de 1628. Il présume qu'elle a jadis servi de demeure à quelqu'ermite, ou peut-être à quelque malheureux qui ne trouvait pas de logement ailleurs; et à ce sujet, il cite un individu qu'il a connu, il y a une cinquantaine d'années, appelé Pierre de la Roche, parce qu'il habitait une caverne dans le genre de celle qu'il décrit. — M. Quiquerez termine sa notice par l'annonce de la découverte d'une nouvelle villa romaine dans le voisinage des forges de Courrendlin. Il paraît que l'on a déterré en ce lieu plusieurs tuiles romaines encore entières; celles qu'il a vues ne portent aucune marque de fabricant, fait commun à tous les établissements romains que notre collègue a explorés dans le Jura.

M. Mandelert a donné lecture de quelques fragments d'un manuscrit historique par le P. Bernard Pallain. Ce manuscrit contient plusieurs détails très intéressants sur l'histoire de notre pays, et en particulier sur ce qui s'est passé dans le couvent de Bellelay en 1740, à l'occasion de la révolte de Petignat. Il atteste que la part prise par l'abbaye dans cette circonstance avait été favorable au peuple, bien que l'on ait cru que l'abbé lui avait été hostile dans la séance des Etats de l'Evêché, qu'il présidait. Ce fait est si positif, que l'abbé Simon fut cité à comparaître à Delémont pour y être interrogé, et qu'il se rendit auprès de l'Evêque, à Porrentruy, pour y faire sa soumission. Il fut néanmoins condamné, et les principaux points de la sentence sont les suivants : 1^o Défense est faite à l'abbé de sortir du monastère pendant six ans, au prieur pendant deux ans, et au sous-prieur pendant trois mois; 2^o la présidence des Etats de l'Evêché est enlevée à l'abbé et à ses successeurs; 3^o les frais de l'enquête sont à la charge de l'abbé. — Toutes les réclamations qui furent faites n'eurent d'autre résultat que d'empêcher l'impression du jugement. — Le même manuscrit contient une lettre écrite à l'occasion de la mort de l'abbé Simon, qui eut lieu à Grandcourt.

Grégoire Joliat, de Courtételle, lui succéda le 4 août 1743. Le 7 octobre de la même année (il y a donc aujourd'hui 120 ans), il se rendit à Soleure pour renouveler l'acte de bourgeoisie qui unissait l'abbaye à cette ville, visita l'ambassadeur de France, M. de Courteuil, qui le reçut avec le cérémonial en usage pour les députés suisses, et partit de là pour Einsiedeln. Le manuscrit mentionne encore la visite amicale faite en 1746 par l'Evêque au couvent de Bellelay, et une plantation d'arbres sur la terrasse supérieure du couvent, le lendemain de l'Ascension de la même année.

M. Mandelert a encore présenté un manuscrit français sur la guerre des Suédois, manuscrit dont le contenu a été publié en feuilleton dans quelques journaux du Jura.

M. le pasteur König donne lecture d'une *Etude sur l'architecture gothique*. L'auteur passe d'abord en revue l'origine de ce genre d'architecture, suit ses développements, et fait connaître l'esprit qui présida à ces constructions et dont elles sont le type ou l'expression. Les besoins religieux qui ont fait naître l'art gothique, correspondaient aussi aux besoins techniques qui se développaient, et, de concert avec les premiers, ces derniers nous ont donné des édifices que nous admirons encore après sept cents ans. — De là il passe à l'énumération des traits caractéristiques généralement reçus pour la construction des églises gothiques : suppression des cryptes, des absides demi-circulaires, construction homogène de tout l'édifice, élévation et forme des voûtes, modes de soutènement, nombre, forme et ornements des fenêtres, grand portail pour nef principale et deux petits pour les côtés, direction des nefs, place, hauteur et forme des tours, etc. Il mentionne l'influence de l'architecture gothique sur la sculpture. Les corporations des architectes et des tailleurs de pierres prirent leur origine avec ce genre d'architecture, et plusieurs de ces architectes attachèrent leurs noms à nombre d'églises gothiques. Il en cite plusieurs exemples, fait une énumération des plus anciens édifices gothiques, et passe à l'introduction de cet art en Allemagne, dans le courant du XIII^e siècle. — Deux mo-

numents, la cathédrale de Trèves et le dôme de Cologne, distinguent l'art allemand; l'auteur indique par quels traits particuliers, et il termine en citant des cathédrales du XIII^e siècle, dont il donne les caractères les plus saillants et la date de construction.

M. le pasteur Courvoisier communique un travail intitulé : *Curiosités historiques*, dans lequel il donne quelques détails sur les charges qu'a eu à supporter la commune de Nods, tant en hommes à fournir qu'en argent à payer, pendant la domination française, du 11 février 1798 à la fin de 1813. Il en résulte que pendant cette période, Nods fournit 45 soldats dont 12 moururent sous les drapeaux, 17 rentrèrent dans leurs foyers et 16 restèrent à l'armée en qualité de remplaçants. Comparant le mode de levées de troupes d'alors avec celui qui prévaut en Suisse de nos jours, il signale le fait qu'en 1859, lorsque le Tessin fut occupé à l'occasion de la guerre d'Italie, 30 jeunes gens de Nods durent partir pour l'armée. Si la guerre s'était portée en Suisse, cette seule commune aurait pu perdre d'un seul coup plus d'hommes qu'elle n'en perdit sous Napoléon I, pendant les guerres d'Espagne, d'Allemagne et de Russie. Il se demande s'il n'y a pas là quelque vice d'organisation. — Au point de vue des impôts, cette commune est mieux partagée qu'alors. Il y avait des centimes additionnels et des charges onéreuses pesant lourdement sur la localité; on peut s'en faire une idée par un tableau qu'il dresse des sommes qu'elle a dû payer en 1812 et dont le total se monte à 941 fr. 66 cent. L'original de cette dernière pièce a été détruit dans l'incendie de Nods en 1851. — M. le professeur Gandon a rendu compte d'une brochure intitulée : *Enguerrand de Coucy* par M. Bardy, membre correspondant de notre Société.

Telle est l'analyse rapide des travaux historiques de l'année. S'ils ne figurent pas en aussi grand nombre que les années précédentes, il ne faut point en attribuer la cause à un refroidissement dans l'ardeur qui distinguait les membres de la Société s'occupant d'histoire, mais plutôt à la tendance

générale des esprits vers des objets philosophiques ou des buts d'utilité publique. Nous en donnerons la preuve lorsque nous passerons en revue les travaux sur ces matières. Voyons maintenant ceux qui ont trait à la

Littérature et à la philosophie.

M. Kohler nous a rendu compte de plusieurs productions littéraires nationales. Son travail a paru sous le titre de : *Chronique littéraire* dans les livraisons de janvier et février 1863 du journal *la Suisse* ; je me bornerai à nommer ici les trois ouvrages principaux auxquels il s'est arrêté. Ce sont, 1^o les *Fables de M. Carteret*, le poème en 5 chants de M. Albert Richard, intitulé : *La bataille de Morat*, et un roman de M^{me} Jeanne Mussard, ayant pour titre : *La fille d'un homme d'argent, facette de la vie contemporaine*. M. Kohler termine cette critique par les lignes suivantes : « Bien des ouvrages récents mériteraient encore une mention spéciale, et nous y reviendrons plus tard. Le lecteur néanmoins, en nous voyant glaner en si riche moisson, conviendra avec nous que Genève n'a pas reçu à tort le nom d'Athènes de la Suisse française. »

Le même collègue nous a encore présenté et résumé un ouvrage intitulé : *La Vie de Thomas Platter, écrite par lui-même*. Cet ouvrage traduit de l'allemand, a été imprimé à Genève en caractères imitant l'ancienne typographie ; il est orné du portrait de l'auteur et de vignettes gravées sur bois, dans l'ancien genre, et fort bien réussies.

M. Kohler nous a dit quelques mots sur les *Poésies franco-comtoises* de M. Max Buchon, recueil de poésies et de noëls populaires anciens ou encore en honneur dans la Franche-Comté. Ils ont beaucoup d'analogie avec les anciens noëls de l'Ajoie.

Nous avons encore à mentionner l'édition de l'*Esther* de Pierre Mathieu, datant de 1585, que le même collègue a eu en communication de la bibliothèque de Lyon, et qu'il nous a présentée en même temps que la copie figurée qu'il a faite de ce volume rarissime. Les pièces de vers qui précèdent et suivent la tragédie fournissent de nouvelles données biographiques sur

l'auteur : unè entr'autres fait allusion à sa jeunesse à Porren-truy. On trouve dans ce volume des poésies latines du prévôt Bajot de Porrentruy, de Jean Petremand de Besançon, et du père de Mathieu. — M. Kohler annonce de nouvelles découvertes importantes sur notre compatriote, faites dans les archives de la ville ; ainsi, Mathieu a joui d'un bénéfice de l'église St-Pierre à Porrentruy, depuis 1577 jusqu'à l'année de son mariage qui eut lieu, non en 1593 ou 1598, mais le 4 octobre 1590. Des ouvrages du même auteur dont M. Kohler a dû la communication aux bibliothèques d'Arau et de Fribourg, en font un théologien et un jurisconsulte de mérite, et fournissent aussi de nouveaux renseignements pour sa biographie dont s'occupe notre collègue.

M. Mauley a donné lecture du XII^e chapitre de ses *Souvenirs de voyage d'un maître d'école à la recherche d'une position sociale*, dont plusieurs parties ont été résumées dans le rapport de l'année passée. Dans ce chapitre, l'auteur s'occupe des efforts tentés jusqu'ici, mais sans succès, par les législateurs, les philosophes et les économistes, pour rendre les hommes heureux. « Ils ont bien tort, dit M. Mauley, de se creuser inutilement le cerveau en cherchant à mettre en pratique, pour le bonheur des peuples, leurs théories creuses et inapplicables. Quiconque est doué de bonnes jambes, de bons yeux, de bonnes oreilles, possède tous les éléments d'un parfait bonheur. » De là, l'auteur passe à la louange de la *flanerie*, aux moyens de flaner utilement, aux leçons qu'un flaneur pensant peut retirer de ses pérégrinations. Il ne veut pas cependant qu'elle fasse la seule occupation d'un homme, mais qu'elle lui serve de récréation lorsqu'il aura payé son tribut au travail de chaque jour et à l'accomplissement de ses devoirs.

M. A. Besson a donné lecture d'une nouvelle intitulée : *Un abîme appelle un autre abîme*. Le héros est un horloger chez qui la vanité et l'orgueil se mêlent à beaucoup de légèreté. Il entre en rapport avec un homme sérieux qui le rend attentif aux dangers auxquels il s'expose, mais il méprise ses avis. Par la recherche des plaisirs il tombe dans la négligence de

ses devoirs et de son travail ; de la négligence il arrive à la paresse, à l'oubli de sa famille, et enfin à l'ivrognerie. Il s'abrutit, perd ses facultés, ses forces, ses connaissances. Incapable de travailler de son premier état d'horloger, il devient manœuvre. Le désespoir s'empare de lui ; il tombe dans le crime, tandis que sa famille se soutient, aidée et encouragée par l'homme sérieux, son meilleur ami, qu'il méconnaît. Un dernier abîme se trouve en face du malheureux : c'est l'abîme éternel. Soir et matin, du sein de l'humble famille s'élèvent des prières ferventes vers le trône de Dieu, pour lui demander grâce, pardon et salut pour l'infortuné.

M. A. Besson a lu encore un simple récit. Il décrit la mort d'un jeune homme atteint de phthisie, dont les médecins ont déclaré la fin prochaine et qui se refuse à y croire. Le pasteur appelé à l'assister dans ses derniers moments, essaie par tous les moyens en son pouvoir de le rendre attentif au sérieux de l'avenir qui l'attend. Vains efforts ; le jeune homme meurt en parlant de guérison et en croyant encore à la vie.

M. le pasteur Krieg a lu un travail intitulé : *Comparaison entre la population agricole et la population horlogère ou industrielle*, dont je ne puis donner de résumé, parce que je n'en trouve que le titre dans les protocoles.

M. Kohler a donné lecture d'un travail de M. Stockmar, intitulé : *Alexandre Dumas à Berne*, dans lequel l'auteur rend compte d'une entrevue qu'il eut cet été avec l'illustre écrivain, dans la capitale du canton. Ce travail, intéressant au plus haut point et écrit avec une verve et un style dignes de Dumas lui-même, nous fournit des détails fort curieux sur la personne du romancier, quelques-uns de ses travaux, son influence en Italie et les jugements qu'il porte sur le peuple italien. Il est bien à désirer que M. Stockmar nous permette la publication de cette notice dans nos *Actes*.

M. Zündel de Berne nous a communiqué un travail philologique sur les *cartouches égyptiens*, les *hiéroglyphes en dehors des cartouches*, le *testament de l'empereur Auguste*, retrouvé par les soins de l'empereur des Français, et la *statuette de*

l'Artémis d'Ephèse, trouvée à *Grachwyl*, dans le canton de Berne. Au sujet de la 1^{re} partie, M. Zündel nous dit que la découverte que les hiéroglyphes enfermés dans des cercles ou cartouches désignent des *noms propres* dont chaque lettre est figurée par un signe, se confirme tous les jours par les noms d'empereurs romains ou de Ptolémées, que l'on déchiffre au moyen de cet alphabet. — A l'égard de la 2^{me}, il ajoute que les essais d'étendre au delà des cartouches, l'alphabet usité dans leurs cercles, fit reconnaître dans les textes égyptiens quelques mots cophtes, c'est-à-dire d'une langue dans laquelle nous possédons encore la Bible et quelques légendes. La même ressemblance fut constatée dans de rares expressions que des voyageurs anciens, comme Hérodote, nous ont transmises comme égyptiennes. Il s'agit donc de refaire par le cophte le langage des Pharaons, de même qu'on retrouverait le latin au moyen de l'italien. Le déchiffrement d'anciens monuments est assez avancé pour que l'on puisse tracer le tableau de la civilisation égyptienne du temps de Moïse, c'est-à-dire, de Ramsès-le-Grand. — Relativement à la statuette trouvée à Grachwyl, il nous dit que les communications de la Suisse avec l'Italie remontent à une très-haute antiquité. C'est de l'Italie qu'est venue notre statuette dont le bronze, selon l'analyse de M. de Fellenberg, atteste une provenance orientale. En effet l'on voit, depuis 1250 ans avant notre ère, se répandre sur toutes les côtes de la Méditerranée le culte de la déesse de Sidon, et par là pourrait s'expliquer l'étonnante ressemblance de notre statuette avec elle et avec les idoles trouvées récemment dans les fouilles de l'île de Rhodes.

M. Parrat, à qui ce travail a été communiqué, nous a fait part des observations suivantes : « Sur la première communication, on pourrait demander pourquoi, si les signes sont des lettres acrophoniques dans les cartouches (ce qui est effectivement vrai), ces signes ne seraient pas aussi des lettres dans les textes? — Quant à la seconde, si l'on a reconnu quelques mots cophtes dans les textes, on peut y en trouver des chaldéens par centaines. — Et à propos de la troisième, on pour-

rait faire observer que l'on apporte en France des magots de la Chine, comme les Phéniciens portaient dans tous les pays maritimes les produits des autres pays, même des statuettes de divinités. On a depuis longtemps analysé en France le bronze des tamtams chinois. — Tout cela est bien loin d'être chose nouvelle. Le Dr Young, Anglais, avait trouvé les acrophoniques des cartouches bien avant les découvertes de Champollion. »

M. le pasteur Courvoisier a fourni un intéressant travail intitulé : *L'homme et le singe*, que l'on pourrait considérer comme une réfutation des opinions avancées par M. le professeur Vogt, de Genève. En voici la substance : L'auteur débute en caractérisant le but et les tendances toutes matérialistes du professeur Vogt, dont il rappelle les réfutations, ainsi que celles des théories de la *génération spontanée* et de l'*engendrement d'une espèce par une autre*. Quant à la question de filiation que l'on prétend exister entre l'homme et le singe, basée sur certaines ressemblances extérieures et anatomiques, M. Courvoisier dit que ces ressemblances ne se rencontrent que dans une assez faible mesure, et que, dans tous les cas, ces ressemblances sont loin de suffire pour établir une analogie complète entre ces deux êtres. En effet, quelle différence n'existe-t-il pas entr'eux quant à l'emploi et aux résultats obtenus par l'un et par l'autre de l'usage d'organes et de membres analogues du singe et de l'homme. Et par-dessus tout, de quel abîme ne sont-ils pas séparés au point de vue de l'intelligence et des facultés intellectuelles ? M. Courvoisier termine en combattant l'argument avancé par M. Vogt à l'appui de sa théorie et tiré de l'état de dégradation dans lequel se trouvent un certain nombre d'individus de l'espèce humaine, et même des races entières d'hommes.

Ce travail de M. Courvoisier fut suivi peu de temps après d'une poésie humoristique inspirée par les théories de M. Vogt et intitulée : *Épître aux singes*.

En fait de poésie, nous avons encore à citer une charmante petite fable de M. Vernier : *L'in-4° et l'in-32*, adressée à l'au-

teur des *Bluettes et boutades*, notre illustre compatriote, M. Petit-Senn, de Genève.

Passant maintenant aux études philosophiques proprement dites, je citerai en premier lieu un travail de M. le pasteur Tièche sur le *Développement de l'esprit de bienfaisance et de l'assistance mutuelle*. L'auteur s'applique à tenir une juste balance entre les gens qui voient tout en beau dans le présent et tout en noir dans le passé, et ceux qui calomnient le passé au profit du présent. Il montre des deux côtés des ombres et des avantages, et déclare qu'il donne la préférence au présent sur le passé, en ayant soin d'indiquer les raisons de cette opinion. Le passé est le maître du présent; il contient les germes de l'avenir; mais au présent revient la gloire de compléter ce qui a été commencé, tout en laissant aux temps futurs bien des œuvres qui surgiront encore.

Il énumère ensuite toutes les belles institutions philanthropiques créées de nos jours, non-seulement par l'action de sociétés, mais encore par le dévouement d'individus, hommes, femmes, riches qui répandent les moyens à pleines mains, pauvres, qui compensent les moyens pécuniaires qu'ils ne peuvent verser par la consécration de leurs personnes, de leur temps, au bien de l'humanité souffrante. Il cite les noms d'hommes généreux qui ont fondé de leurs propres deniers, ou aidé de leurs dons, des établissements de bienfaisance; il rappelle de quelle manière prompte et spontanée l'esprit de charité s'est manifesté à l'égard de Glaris, de Plagne, de contrées inondées, ravagées par la grêle, ou affligées de quelque autre calamité. Il n'y a plus que lorsque le malheur est petit que la charité individuelle laisse encore à désirer. Après ce tableau de ce qui se passe actuellement au milieu de nous, et à la suite duquel l'auteur a conclu qu'un grand progrès s'était accompli dans le présent pour la charité, la bienfaisance et l'assistance mutuelle, M. le pasteur Tièche a cherché à déterminer les causes de ce mouvement de générosité, et il en pose quatre qui paraissent concluantes: La première, c'est qu'un souffle de réveil et de vie chrétienne parcourt le monde;

la seconde, c'est le degré de civilisation auquel on est arrivé ; la troisième, c'est que l'aisance, le bien-être, se multiplie de nos jours et que nous n'avons pas à supporter un écrasant fardeau d'impôts ; la quatrième enfin, c'est que la facilité de rapports entre pays, brise l'égoïsme du peuple comme l'égoïsme des individus.

M. le pasteur Saintes a donné lecture de ses observations critiques sur M. Ernest Renan et son scepticisme en religion et en morale. Ce travail qui avait été communiqué déjà dans le courant de 1862, a été mentionné et résumé dans le rapport de l'année dernière. Je n'en parlerai donc pas plus au long.

M. le pasteur Revel a lu un travail *sur la question du surnaturel*. Dans un article sur la vie de Jésus-Christ par M. Renan, M. Harel décline toute discussion avec ceux qui croient encore au surnaturel. C'est ce qui a porté notre collègue à examiner cette question, en se plaçant tout-à-fait sur le terrain philosophique. Il définit le surnaturel : l'intervention dans les choses du temps, d'un Dieu personnel et libre agissant en vue d'un but moral. Cette intervention se manifeste par les deux faits de la création et de la rédemption. Suivant la manière de concevoir Dieu, le surnaturel est une nécessité logique ou une absurdité. Or les systèmes sur Dieu peuvent se résumer aux trois suivants : le théisme, le déisme, le panthéisme. Il cite les traits caractéristiques de chacun de ces systèmes, explique sur quoi reposent les objections faites au théisme, et s'attache à réfuter les principes du panthéisme, qui, dit-il, aboutit nécessairement au matérialisme, dès que l'on sort des abstractions. C'est pour cela qu'il faut le combattre. M. Revel conclut en déclarant que le panthéisme est réprouvé par la conscience et le cœur, et qu'il satisfait encore moins la raison que le théisme.

Les études philosophiques ayant beaucoup de rapport avec celles roulant sur des sujets d'éducation, nous passerons tout naturellement au troisième chapitre de ce rapport et nous aborderons les travaux sur cette matière.

Education.

M. le Dr Schwab a entretenu la Société de la proposition qu'il a faite, tendante à examiner de quelle manière on pourrait développer le goût musical à St-Imier. A ce sujet il parle de la fondation d'une société formée à l'instar de celles de Bienne, Thoune, Berthoud, etc., indique la manière dont elle serait composée, marque ses obligations et le but qu'elle devrait atteindre. Ce projet a reçu un commencement d'exécution par la formation d'un orchestre d'amateurs sous la direction de M. Sperling. M. le Dr Schwab pense que la section d'émulation dont il fait partie, pourrait contribuer à la réalisation d'un projet qui aurait pour but de propager le goût de la musique à St-Imier. L'assemblée fut d'avis que la section ne peut qu'agir indirectement et donner son concours par voie de persuasion; ceux de ses membres qui sont musiciens, feront leur possible pour que la nouvelle société se constitue de sorte que le but qu'elle se propose soit atteint.

M. Mauley a lu un travail sur *les méthodes d'enseignement qui sont adoptées dans les écoles secondaires*. Après avoir passé en revue les motifs qui ont contribué à donner du développement aux établissements d'instruction publique, ce qui se fait dans le canton de Berne et dans les cantons voisins, M. Mauley reconnaît que les résultats obtenus ne sont pas en rapport avec les dépenses, et il attribue cet état de choses à ce que l'on n'a pas assez tenu compte, dans la méthode, des mœurs, des besoins de la population, et surtout de certaines circonstances locales qui exercent une influence incontestable sur la marche suivie dans l'établissement. Il est d'avis que le corps enseignant d'une école secondaire doit se tracer une marche à suivre, et n'en pas dévier; — que la méthode doit tenir compte des vues qui ont présidé à la fondation de l'établissement; — qu'il faut perfectionner la mémoire dans de justes limites, développer graduellement l'intelligence, adopter un programme limité afin que l'élève puisse faire des études sérieuses, plus pratiques et plus raisonnées.

Il trace ensuite les obligations qui incombent aux maîtres secondaires, et il termine en reconnaissant que la méthode ne peut tout faire et que le champ d'études déterminé par la loi ne peut être parcouru que lorsque l'école secondaire n'admettra que des élèves convenablement préparés. A cet effet, il faudra asseoir l'école secondaire sur une base solide, et cette base c'est l'école primaire qu'il importe d'organiser en vue de l'école secondaire, afin qu'elle puisse à son tour fournir des élèves capables de suivre avec fruit les cours de l'Ecole cantonale.

De M. le Dr Gobat nous avons un travail intitulé : *Réflexions d'un laïque sur les grammaires françaises*. L'auteur explique les circonstances qui l'ont amené à faire la revue des ouvrages ayant trait à l'enseignement de la langue française. Il a été frappé des inconvénients que présentent quelques-uns d'entr'eux et attribue à quatre causes le peu de profit que retirent les enfants de l'emploi des livres qu'ils ont entre les mains. Ces motifs sont les suivants : 1° la légèreté naturelle de l'enfant ; 2° les difficultés inséparables d'un sujet aussi abstrait ; 3° l'absence d'unité et d'ensemble dans l'enseignement ; 4° l'insuffisance et la diversité des livres introduits dans les écoles. De là l'auteur passe à une analyse des bons côtés et des côtés faibles de divers ouvrages, combat la méthode basée sur des exercices cacographiques ou cacologiques, et fait une critique des ouvrages de MM. Faivre et Seuret, de la grammaire de Noël et Chapsal, de celle de Poitevin, de l'ouvrage de Larousse, de la grammaire de Girault-Duvivier et de celle de Galtier. C'est à cette dernière qu'il donne la préférence. Elle comprend trois parties : 1° La grammaire des commençants ; 2° la grammaire élémentaire ou deuxième cours ; 3° la grammaire complète ou troisième cours. Il résume le contenu de chacune de ces parties, et conclut à ce qu'il soit nommé une commission pour examiner et comparer les traités grammaticaux les plus en vogue, et principalement ceux adoptés pour l'enseignement dans le Jura bernois.

A ce sujet, M. le Dr Schwab fit observer que l'on ne pouvait

songer à introduire dans les écoles d'autres ouvrages que ceux adoptés par la commission jurassienne des moyens d'enseignement; qu'il a la confiance la plus entière dans les lumières de cette commission qui a adopté le nouveau cours de langue française par MM. Faivre et Seuret, pour les écoles primaires; qu'il croit cet ouvrage excellent, utile pour les élèves et commode pour le maître, et qu'enfin, il lui paraît inutile de revenir sur ce sujet.

M. Dubois a lu la 1^{re} partie du rapport qu'il avait été chargé de faire sur le travail de M. Gobat; le temps lui a manqué pour le compléter. Après quelques observations générales sur la définition de la grammaire et son but, la diversité des méthodes et des ouvrages en usage, l'imperfection probable de l'enseignement de la langue française, les causes de cette imperfection, les inconvénients qui surgissent de la succession de manuels qui n'ont pas été rédigés d'après un plan uniforme, M. Dubois aborde son sujet principal, c'est-à-dire, l'examen critique des grammaires le plus en vogue, et il passe d'abord en revue Noël et Chapsal, Faivre et Seuret, et enfin Poitevin. Le jugement du rapport est favorable au premier de ces ouvrages: « les fautes qu'on lui reproche, à part une ou deux, sont au moins discutables et n'ont pas pour l'élève l'importance que veulent bien leur donner des grammairiens jaloux de son immense popularité. » — Quant à l'ouvrage de MM. Faivre et Seuret, le rapport ne s'arrête qu'à la 1^{re} partie, tout en trahissant un certain mécontentement de ce que les deux autres cours n'aient pas encore paru, et il se pose cette question: « Cet ouvrage est-il conçu et rédigé de manière à atteindre le but qu'on se propose, qui est d'activer le progrès, tout en inculquant à l'enfant des connaissances solides dans le français? » Cette question est résolue affirmativement en ce qui concerne la solidité des connaissances, et négativement quant au temps exigé par l'étude de ce livre. Il passe ensuite à la critique des exercices et termine ce sujet en disant qu'il n'est pas sans inconvénient d'admettre pour l'enseignement des ouvrages inachevés, parce qu'il pourrait arriver qu'ils ne

fussent jamais finis. Parmi les douze manuels composant les trois cours de Poitevin, il n'y en a que deux qui paraissent à M. Dubois mériter le pompeux éloge de l'inspecteur de l'Université ; ce sont : le cours complet de dictées, et le traité d'analyse logique. Ce dernier l'emporte sur celui de Noël et Chapsal, en ce qu'il peut mieux mettre le lecteur en état de rendre compte de la construction d'une phrase quelconque.

M. A. Besson a lu un travail pédagogique intitulé : *Quelques mots à propos de la question proposée par M. le professeur Dupasquier au comité central pour être discutée à la prochaine assemblée générale*. Cette question était ainsi conçue : « Quels sont les moyens à employer pour que les élèves entre 13 et 15 ans fréquentant les écoles primaires, soient amenés, d'après le nouveau plan d'études, à faire une rédaction convenable ? » L'auteur commence par prouver que, dans les limites tracées par M. Dupasquier, il n'y a rien à faire de plus que ce qui est établi par le plan d'études. Il voudrait seulement qu'à côté de la mémoire, il fût réservé une place à l'imagination, dont, à défaut d'intelligence, les enfants ont tout autant que de mémoire, et que sur les trois heures par semaine destinées aux exercices de rédaction, il y en eût une consacrée à des compositions d'imagination faites à la maison par les élèves et lues en classe en présence du maître et des élèves. En terminant, l'auteur pose les règles auxquelles devraient se soumettre les instituteurs et dont les plus essentielles seraient : 1° gagner la confiance de leurs écoliers de manière à ce qu'ils osassent tout dire de ce qui est bien et de ce qui est bon ; 2° punir sévèrement tout paresseux, et récompenser par de bonnes notes tous ceux qui se seraient acquittés de leurs devoirs avec conscience et fidélité.

M. Durand, professeur, nous a lu un travail qu'il a accompagné d'explications et de démonstrations intéressantes sur *la méthode de Hörner* pour calculer les racines incommensurables des équations d'un degré supérieur. Après avoir comparé cette méthode avec l'ancienne, il conclut à la déclarer

beaucoup plus simple, plus facile et plus expéditive, quant aux équations purement algébriques.

Nous citerons en dernier lieu un travail de M. le pasteur Grosjean sur l'*Utilité de la géologie*. Dans quelques considérations générales servant d'avant-propos, M. Grosjean nous fait voir la géologie passant de l'état de simple objet de curiosité en fait d'étude, à celui de science véritable et utile. Il démontre les avantages qu'en peuvent retirer : 1° l'agriculteur, auquel elle apprend à distinguer les terres favorables à telle ou telle semence, et à trouver à peu de frais le gypse dont il a besoin; 2° l'industriel qui, par son moyen, a su découvrir les amas de houille pour le service de ses machines à vapeur; 3° le mineur, dont elle est le guide indispensable; 4° les localités habitées, auxquelles elle fournit les moyens de se procurer une eau saine et abondante; 5° la médecine, par la découverte des sources minérales dont elle se fait un puissant auxiliaire; enfin, l'humanité entière à laquelle cette science a appris à découvrir le sel, la naphte, le pétrole, à creuser des tunnels dans les endroits propices, etc., etc. L'auteur termine cet intéressant travail en rappelant ce qu'il en a coûté à la compagnie du Central suisse pour ne pas avoir écouté la voix du géologue lorsqu'il s'est agi de la percée du Hauenstein.

M. le Pasteur Humbert-Prince nous a lu un rendu-compte de plusieurs articles relatifs à l'éducation publiés dans quelques bulletins du journal de la Société vaudoise d'utilité publique, de juillet à décembre 1862. Voici les titres de ces articles auxquels je prends la liberté de renvoyer le lecteur : 1° De l'abus des boissons spiritueuses et de l'ivrognerie; à ce sujet M. Humbert émet le vœu que l'on discute la question de savoir s'il ne serait pas possible à la société d'amener les autorités à prendre des mesures répressives contre ce vice; 2° les jardins d'enfants, d'après la méthode de Fröbel; 3° rapport sur les tentatives faites pour répandre l'instruction populaire dans les campagnes ou les communes, au moyen de cours publics pour adultes, ouvriers ou non; 4° sur l'université fédérale, article dans lequel l'établissement d'une semblable

université est combattu; 5^o révision de la loi vaudoise sur l'instruction publique; 6^o état de l'instruction publique en Amérique. Ce dernier article amène M. Humbert à mentionner la quantité de bons ouvrages propres à l'instruction du peuple, qui se publient dans ce pays, et il exprime le désir de voir les bibliothèques populaires se répandre davantage dans les différentes parties du Jura.

Je termine ce chapitre en me bornant à faire mention de discussions qui eurent lieu à Bienne au sujet de l'ouverture de cours publics, et des renseignements que nous donna M. Friche, directeur de l'École normale, sur la fondation du *Journal scolaire*, dont il est un des rédacteurs.

Sciences physiques et naturelles. Statistique.

Nous n'avons malheureusement, cette année, que fort peu de travaux à enregistrer sous ce titre. Les quatre que je vais passer en revue sont les seuls que j'aie trouvés relatés dans les protocoles qui me sont parvenus. Ceux des sections de Berne et de Delémont contiennent-ils quelques travaux de ce genre? C'est ce que je ne saurais affirmer, vu que jusqu'à ce jour je n'ai point reçu les procès-verbaux de leurs séances. J'aime à croire que le goût des études sur les sciences naturelles, qui faisaient l'objet des recherches de plusieurs de nos collègues pendant les années passées, ne s'est point affaibli, et qu'il ne faut attribuer qu'à des préoccupations spéciales le petit nombre de communications relatives à cette matière.

C'est peut être ici que j'aurais dû faire figurer le résumé du travail de M. le pasteur Grosjean, mentionné dans le chapitre précédent; il m'a cependant semblé avoir pour but de porter à l'étude de la géologie, et par cela même il appartiendrait au domaine des travaux sur l'éducation, bien plutôt qu'il ne devrait être compté parmi les études géologiques proprement dites.

La première communication que j'inscrirai ici, est un manuscrit envoyé par M. Mandelert à M. A. Besson, qui en a donné

lecture ; il porte le titre de : *Notes sur l'histoire topographique, naturelle et physique de Bellelay et de ses environs*. Ce manuscrit, d'un auteur inconnu, et qui fut lu à l'Académie le 13 août 1797, parle d'abord du climat qu'il trouve sain, mais dur et froid, puis de l'élévation qu'il fixe à 460 toises au-dessus de la Méditerranée. Il détermine la situation de l'endroit, par 25 degrés de longitude et 47° 14' de latitude. De là il passe aux tourbières qu'il reconnaît déjà comme excellentes, aux forêts, dont il énumère les essences principales, aux pierres qui peuvent se ranger sous quatre espèces, aux sables dont la propriété vitrifiable est déjà mentionnée, puis au sol, aux prés, aux pâturages qui fournissent des plantes aromatiques et vulnéraires, un lait excellent propre à la fabrication de fromages renommés, et enfin il décrit le pensionnat dont il fait le plus bel élève.

M. le pasteur Grosjean a présenté un os fossile trouvé à Court, qui paraît être le tibia d'un mammifère.

M. le pasteur Paul Besson, de Renan, a communiqué des *Observations statistiques* faites dans sa paroisse pendant l'intervalle de 20 années. Il calcule l'âge moyen des hommes, des femmes, et enfin de la paroisse entière, cite les mois les plus forts en naissances, d'abord d'après une statistique de France, puis d'après celle des 10 dernières années dans la paroisse de Renan ; ce sont : mai, juillet, février, juin. En dernier lieu il établit la proportion qui existait entre les naissances des filles et des garçons, dans la paroisse de Renan, pendant les 10 dernières années.

A la suite de ce travail, M. le pasteur Grosjean a communiqué quelques remarques faites sur la tenue des registres d'état civil dans la paroisse de Court. Il distingue trois périodes. De la première, le régime du Prince-Evêque, il y a un registre de naissances et de baptêmes en 2 volumes, un registre de mariages, un registre mortuaire, mais point de registre de catéchumènes. De la 2^{me} période, sous le régime français, M. Grosjean cite les registres d'état-civil introduits alors, de petits cahiers faciles à égarer, point de registres ec-

clésiastiques ; il y a été remédié pour les naissances par des notes sur feuilles volantes. Dans la 3^{me} période, sous le régime bernois, les registres sont en règle et complets. L'auteur termine en constatant que, sauf quelques améliorations qu'on pourrait faire, ce qui existe maintenant est bien préférable et supérieur à tout ce qui l'a précédé.

M. Mauley a donné lecture d'une communication de M. Eugène Froté, ingénieur, sur *quelques altitudes* obtenues par ce dernier, dans les études de chemin de fer qui se font sous sa direction dans les vallées jurassiennes, et déduites d'un nivellement du circuit Bâle, Olten, Bienne, Tavannes, Delémont, Bâle. Le travail commence par un tableau indiquant en mètres la hauteur de 9 points différents au-dessus de la mer. C'est le point bas du thalweg à Tavannes, qui est le plus élevé ; il marque 755^m30^c. La différence de niveau du point bas du thalweg à Sonceboz et celle que je viens de citer (environ 100^m) est un obstacle à la courte distance du tracé de chemin de fer reliant la vallée de la Suze à celle de la Byrse, et le tunnel devant diriger sa déclivité vers Sonceboz il y avait lieu de craindre que la Byrse ne vînt se déverser dans la Suze. Suit une coupe géologique de la montagne entre Sonceboz et Tavannes, puis un tableau indiquant les pentes suivant le thalweg de la Byrse, d'où il résulte que les roches de Court, l'épouvantail du chemin de fer jurassien, pourront, avec un peu de développement, être franchies à raison de 20 à 24 p. ‰, et les travaux seront beaucoup moins coûteux que ceux des gorges de l'Areuse, sur la ligne du Franco-Suisse.

Tel est le résumé des travaux qui ont été présentés dans le courant de l'année 1862-1863, sur des sujets de sciences naturelles et de statistique. Avant de passer au chapitre mentionnant les communications relatives à l'utilité publique, je ferai observer qu'elles sont en nombre très-restreint, et que l'on s'est borné, dans les diverses sections, à des discussions assez étendues et fort intéressantes sur divers objets. Si jusqu'ici elles n'ont pas eu de résultat précis, c'est que le temps aura manqué pour mettre à exécution les résolutions prises ;

tout fait espérer que, l'année prochaine, le rapport annuel sera riche en analyses de travaux importants et en citations de faits plutôt que de projets. Toutes ces discussions cependant ne laissent pas que de prouver une chose : c'est que si l'on n'écrit pas, l'on ne réfléchit pas moins pour autant, et que l'effet ne tardera pas à suivre la parole.

Utilité publique.

A défaut de renseignements suffisants, M. le Dr Schwab n'a pas encore pu présenter le travail sur les *Sociétés mutuelles*, qu'il avait annoncé ; en revanche, il soumet plusieurs réflexions et considérations tendant à établir que la Société d'émulation doit avoir un but déterminé et se donner pour devise : « Association pour la création et le développement d'œuvres de bienfaisance et d'utilité publique. Protection de tout ce qui peut servir à l'instruction et à l'agrément de nos populations. Après quelques opinions générales sur les devoirs de la Société, l'influence qu'elle peut exercer et les résultats qu'elle doit chercher à obtenir, il examine les raisons pour lesquelles l'École secondaire de St-Imier n'a pas encore acquis la notoriété que possèdent d'autres institutions utiles, telles que la caisse centrale des pauvres, l'Hôpital, l'Orphelinat. Il croit que la cause principale en est dans sa création de date récente encore, et il recherche les moyens à employer pour la populariser et y attirer des enfants de toutes les communes. M. Schwab cite les trois suivants : 1^o Provoquer chez nos populations le goût d'une instruction plus soignée, [plus développée que celle des écoles primaires ; 2^o fournir la preuve irrécusable que l'École secondaire de St-Imier est bien supérieure aux écoles primaires de nos villages, et qu'elle peut soutenir la comparaison avec les établissements de même degré, fréquentés par les enfants de notre vallée ; 3^o accorder une distinction aux élèves de cette école, en les formant en corps de cadets et en leur imposant par conséquent l'uniforme, le fusil et les exercices militaires. » Il s'étend ensuite sur l'utilité de ce dernier

moyen et se demande pourquoi St-Imier ne jouirait pas du même avantage que tant de localités du Jura et du reste du éanton. Il conclut en émettant le vœu que la Société d'émulation veuille bien contribuer à introduire à St-Imier cette utile institution, et prêter à cet effet son concours efficace aux autorités scolaires, auxquelles incombe la tâche de discuter les moyens pour atteindre ce but.

M. Gerson a lu un projet d'une *Ecole d'horlogerie* pour Bienne et les environs, dont le but serait de former de bons ouvriers horlogers connaissant non seulement la pratique, mais encore la théorie de leur métier. Plusieurs fabricants d'horlogerie, invités à assister à la réunion de la section de Bienne lors de la lecture de ce projet, se sont tous prononcés en faveur du principe; mais la question ne leur paraissant pas encore mûre, ils opinent pour qu'elle soit étudiée, et que l'on s'informe avant tout dans les localités où existent des écoles de ce genres A ce sujet, il fut fait une proposition tendante à nommer une commission chargée d'examiner le projet de M. Gerson et d'en faire rapport à la section de Bienne. Cette proposition fut adoptée.

Pour se conformer à la décision prise à Neuveville relative à la proposition de questions à débattre dans les sections et à présenter aux réunions générales, le bareau central de la Société s'est réuni et M. le président ayant rappelé que l'année précédente les questions soumises avaient roulé sur des sujets pédagogiques, il serait à propos d'en formuler deux nouvelles relatives à des buts d'utilité publique, on arrêta les deux suivantes :

1° *Quels sont les moyens à employer pour astreindre les communes à repeupler leurs forêts des essences qui ont le plus de valeur?* (proposition de M. Choffat.) 2° *Quels sont les moyens à employer pour empêcher la mendicité dans les districts du Jura, où la charité légale n'est pas reconnue?* (proposition de M. Kohler.) Les protocoles que j'ai eus entre les mains prouvent que l'on s'en est vivement occupé; mais comme la solu-

tion doit en être présentée à la réunion générale, je n'en parlerai pas davantage.

M. Dupasquier a exprimé le désir de voir figurer à côté de ces deux questions, cette autre d'une tendance pédagogique : *Quels sont les moyens à employer pour que les élèves entre 13 et 15 ans, fréquentant les écoles primaires, soient amenés, d'après le nouveau plan d'études, à faire une rédaction convenable?* Nous avons vu, dans le chapitre de l'Éducation, comment M. A. Besson l'a résolue.

M. le professeur Ducret s'est demandé s'il *ne serait pas à propos d'inviter les sections à donner leur opinion sur ce qu'il y aurait à faire, de la part de l'Etat, pour l'éducation secondaire des filles.* A cette question importante pour notre pays, se rattachent encore les suivantes : 1° *N'y aurait-il pas lieu d'éveiller la sollicitude de l'Etat sur ce qui se fait dans d'autres cantons de la Suisse française?* et enfin : 2° *Les moyens proposés par la loi sont-ils suffisants?* Il fut décidé que ces trois dernières questions seraient ajoutées aux autres déjà adoptées, sous la forme d'une 4^e question à remettre au choix des sections.

Dans presque toutes les sections, on s'est occupé de la fondation de l'asile pour les enfants vicieux, dans la Suisse romande. On a songé d'abord à recueillir les moyens financiers, à se mettre au niveau de Genève, qui a déjà souscrit plus de la moitié de la somme nécessaire. Afin d'intéresser le public à cette œuvre de charité, l'on s'est servi de la voix des journaux de différentes localités, et l'on a mis en circulation des listes de souscription. A cet égard, l'on a adopté le mode proposé par M. le commandant Scholl, de Bienne, qui consiste en une liste à 4 colonnes : 1° Actions avec intérêt à 4 % à partir de 10 ans depuis l'époque de la fondation ; 2° dons volontaires ; 3° contribution pour un temps indéterminé ; 4° contribution pour un temps déterminé. L'appel aura lieu au nom et sous les auspices de la Société jurassienne d'émulation.

La section de Neuveville s'est intéressée à un nouveau projet de statuts pour la caisse d'épargnes des districts de Cerlier

et de Neuveville, élaboré par la direction de cette institution. On en verra le résultat dans la note suivante que je trouve consignée au protocole de Neuveville pour servir à la rédaction du Bulletin d'utilité publique de la Suisse romande : « La commune de Lamboing, la seule du district de Neuveville qui n'eût pas encore de maison d'école neuve et bien distribuée, en a construit une fort belle cette année ; pour subvenir à une partie des frais, les bourgeois ont fait le sacrifice de leur bois d'affouage. — La caisse d'épargnes pour les districts de Cerlier et de Neuveville a été organisée. L'intérêt alloué aux déposants est de 4 % ; les prêts se font au 4 1/2 %. En cas seulement de surabondance de fonds, la caisse peut refuser les dépôts au-dessus de 10,000 fr. De plus grandes facilités ont été accordées aux déposants, relativement aux demandes de remboursement. — A la caisse d'épargnes on a joint une caisse de prêts de sommes allant de 25 à 1,000 fr. sur toute espèce de garanties ; le terme de remboursement est 6 mois et le taux de l'intérêt, 5 %. Le capital affecté à cette caisse est de 20,000 fr.

J'aborde maintenant la dernière partie de mon travail. Avant de vous exposer la mention relative aux beaux-arts, je ne puis m'empêcher de vous exprimer, Messieurs, le regret bien sincère que j'éprouve à voir cette partie des études de la Société, je ne dirai pas si négligée, mais si peu suivie. Un grand homme a dit : « *Knowledge is power, la science c'est le pouvoir* ; » cette opinion, je la partage jusqu'à un certain point ; mais exclut-elle tout ce qui est ornement, agrément et art ? Je ne le crois pas. Notre Société n'est pas purement littéraire et scientifique ; elle professe aussi l'amour du beau, le culte des arts. D'où vient donc que chaque année cette branche soit si faiblement représentée ? Est-ce par hasard parce que le goût n'en existe point parmi nous, ou bien n'y est-il qu'endormi ? Tandis que de tous côtés l'on s'occupe avec raison du perfectionnement des méthodes d'enseignements divers, ne néglige-t-on pas trop peut-être d'inculquer à la jeunesse le goût du beau et de tout ce qui peut lui procurer des récréations morales, pures et tranquilles ? Le dessin, la peinture, la gravure,

la sculpture, l'architecture, méritent bien autant d'attention que la musique. D'où peut donc provenir la préférence que l'on semble donner à celle-ci? Je ne veux point entrer dans des détails sur les raisons qui plaident en sa faveur ou contre elle; j'en suis seulement à me demander si ce n'est pas parce que le Jurassien, assez remuant et tapageur de son caractère, trouve vraiment plus de jouissance dans les plaisirs qui frappent son oreille, que dans ceux que procure à son esprit l'organe de la vue. Je veux admettre que l'étude de la musique est plus facile et qu'elle procure plus vite des jouissances que les arts d'une autre espèce. Mais ne lui fait-on pas déjà une trop large part, et est-il juste de lui sacrifier autant et d'abandonner ainsi les autres? Pardonnez-moi, Messieurs, cette espèce de digression, et qu'il me soit permis, avant d'entamer mon dernier chapitre, d'exprimer le vœu sincère que je forme pour qu'une autre année nous ayons de nombreuses productions de ce genre à consigner dans ce rapport.

Beaux - Arts.

M. Quiquerez nous a présenté une collection de plans des ruines celtiques et romaines qu'il a explorées dans l'ancien Evêché de Bâle; ils ont tous été levés et dessinés par lui, et accompagneront son ouvrage sur les *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle*. A cet ouvrage est jointe une carte également faite par M. Quiquerez, contenant l'indication par des signes coloriés de diverses manières, des lieux où se rencontrent les antiquités celtiques, romaines et du moyen âge citées dans le corps de l'ouvrage. Il est orné de vues photographiques de la plupart des châteaux et monuments antiques qui se voient encore dans l'Evêché de Bâle. Ces planches, joignant au mérite d'une exécution parfaite celui d'une exactitude incontestable, sont de M. Ed. Quiquerez, fils.

M. le professeur Gandon a rendu compte du rapport fait par M. d'Effinger, à la Société des beaux-arts de Berne. Il contient une biographie et un portrait du peintre Hartmann. Le même

collègue nous a présenté un album de vues photographiques des environs de Sétif (Algérie), par M. Castan, commandant de place à Sétif.

Enfin, M. Kohler nous a annoncé l'ouverture d'une souscription en faveur de M^{lle} Mouillet, belle-sœur de feu notre compatriote le peintre Juillerat. Au moyen d'une cotisation de 5 francs par an, les souscripteurs faciliteraient la vente des aquarelles de Juillerat ou de lithographies de ses tableaux.

Me voici arrivé à la conclusion de mon rapport. Il ne me reste plus, Messieurs et chers collègues, qu'à vous remercier de l'attention que vous avez bien voulu prêter à la lecture de ce travail qui, malgré moi, s'est étendu au-delà des limites que j'avais d'abord cru pouvoir lui prescrire. Si, dans bien des parties, il laisse à désirer, je réclame le jugement amical que vous avez porté sur ceux que j'ai déjà eu l'honneur de vous présenter en d'autres circonstances, jugement qui compense bien des peines, et non une critique sévère qui décourage. Vous vous étonnerez moins des erreurs qui peuvent s'y rencontrer, quand vous saurez qu'au moment où j'écris, trois compagnies d'infanterie occupent mon habitation, et qu'il m'a fallu rédiger ces pages, pour ainsi dire, sous la pression des bayonnettes.

En terminant, je vous souhaite à tous persévérance et courage, et je fais des vœux bien sincères pour le développement et la prospérité de la Société jurassienne d'émulation.

AL. FAVROT.
